

Décision de la présidence

ni le ministre des Transports ne peut empêcher l'ONT d'agir ainsi.

M. le Président: Le député de Haldimand—Norfolk a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, comme vous le savez, ce matin à 11 heures je n'étais pas à ma place. Comme vous le savez aussi, j'avais demandé d'être entendu pour proposer un débat d'urgence en vertu de l'article 52, afin de parler de la grave situation que cause l'incendie du dépôt de pneus de Hagersville, dans ma circonscription. Je me demande si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime pour que nous puissions revenir à l'article 52 du Règlement, car à onze heures j'avais une très importante discussion concernant justement cette affaire et je n'ai pas pu entendre votre décision.

M. le Président: Le député veut revenir aux Affaires courantes. Il a été très franc avec la Chambre, il n'était pas ici lorsque cette question aurait normalement été appelée. J'avais reçu avis, c'est exact. Je m'en remets à la Chambre.

M. Lewis: Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, nous comprenons que parfois un député ne puisse pas être ici pour présenter sa demande en vertu de l'article 52 du Règlement. Vu l'importance de la question, nous sommes prêts à entendre sa demande maintenant.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Je prend la parole sur ce même point. Le Parti néo-démocrate serait très heureux que le député présente sa demande.

M. le Président: Je remercie le député.

La présidence donne la parole au député de Haldimand—Norfolk.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INCENDIE À HAGERSVILLE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à la Chambre, et je remercie tous les partis de me permettre d'intervenir.

Comme vous le savez, monsieur le Président, vous avez reçu aujourd'hui une lettre de ma part concernant la situation très grave dans ma circonscription à la suite de l'incendie à Hagersville.

Comme le ministre le sait, j'ai demandé précisément un débat sur cette question, afin de permettre aux Canadiens et, en fait, aux gens de ma circonscription, de savoir comment le gouvernement réagit face à cette catastrophe.

L'INCENDIE À HAGERSVILLE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je remercie le ministre de la Justice et le député du Nouveau Parti démocratique d'avoir eu la courtoisie de laisser intervenir le député de Haldimand—Norfolk qui s'inquiète naturellement beaucoup de la question, comme nous tous d'ailleurs.

Comme tous les députés le savent, ce n'est pas la première demande qu'il présente afin d'obtenir la tenue d'un débat d'urgence, et ce n'est pas non plus la seule que j'aie reçue.

Je tiens à dire—et mes propos s'adressent plus particulièrement aux Canadiens vivant dans la région—que manifestement, tous les députés considèrent qu'il s'agit là d'une situation extrêmement grave. On discute beaucoup à la Chambre depuis quelques jours de cette situation et des mesures que la Chambre pourrait prendre, afin d'accélérer le règlement de la question et de faire en sorte qu'une aide soit apportée.

Les propos tenus par les ministériels et les députés de l'opposition donnent à penser que toute l'aide possible sera apportée en l'occurrence.

Cependant, je tiens à dire que même si nous traitons cette question avec beaucoup de sérieux dans les échanges que nous avons et que nous pourrions avoir, il ne conviendrait pas d'ajourner les travaux de la Chambre afin de tenir un débat d'urgence en l'occurrence.

Je voudrais préciser au député et aux autres députés qui ont soulevé cette question, que j'y attache beaucoup d'importance. Je peux garantir à la population que la Chambre la traite avec tout le sérieux voulu.

Je remercie le député d'avoir porté cette question à notre attention.

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Ce matin, le député de Kamloops a fait un rappel au Règlement au sujet du discours du budget qui sera prononcé plus tard aujourd'hui. Il a demandé si la procédure habituellement suivie après les discours de 20 minutes des députés, c'est-à-dire la période de questions et d'observations, ne devrait pas s'appliquer au discours du budget du ministre des Finances.